

Conseil communal de Gimel
Séance du vendredi 4 décembre 2009
à 19h30 au Foyer de la Grande Salle

Présidence : M. François Félix, Président

Absents : Mmes S. Bourgeois (exc.), S. Marineau (exc.), MM. A. Croisier, F. Beffa (exc.), J. Debonneville (exc.), J.- C. Lecoultre, O. Jean-Petit-Matile (exc.), H. Messieux (exc.), D. Pasche (exc.), S. Pichon, (exc.), C. Renaud (exc.)

Le Président souhaite la bienvenue à Monsieur le Syndic, à Mesdames et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, au public et à la presse pour cette séance et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

Il donne ensuite la parole aux scrutateurs pour l'appel.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Il propose de réunir les points 3 et 4 de l'ordre du jour.

Il demande s'il y a une observation ou une autre proposition de modification de l'ordre du jour :

1. Adoption du PV du 29 octobre 2009
2. Communications du bureau
3. Rapport de la commission des finances sur le budget 2010 (et approbation)
4. Informations de la Municipalité
5. Divers et propositions individuelles
6. Quelques mots du Syndic et du Président

Il n'y a aucune observation, ni proposition de modification de l'ordre du jour, le Président passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. Adoption du PV du 29 octobre 2009

Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2009.

- p. 1, membres absents: M. F. Beffa, était bien excusé.

Le PV est accepté à l'unanimité.

2. Communications du bureau

Trois anciens conseillers communaux nous ont quitté récemment, il s'agit de MM. Georges Meylan, Jean-Jacques Bignens et Jean-Claude Fazan. En leur mémoire, les conseillères et conseillers respectent un moment de silence.

Le Président :

- adresse les félicitations à celles et ceux qui ont contribué à la décoration du sapin de Noël, il exprime plus particulièrement sa profonde gratitude à Mme Fazan qui a organisé la confection des très belles guirlandes avec Mmes S. Debonneville, S. Dubray, Gobet et leurs élèves ;
- il souhaite un plein succès à toutes les personnes qui préparent le téléthon, la soirée de gym du samedi 5 décembre, la soirée de la fanfare et les fêtes de fin d'année.
- Il remercie également toutes les personnes qui s'investissent dans l'organisation des fenêtres de l'Avent et qui contribuent ainsi à l'animation du village;
- sur la commission des recours informatiques, il informe que la loi du 25 mai 1981 sur les fichiers informatiques et la protection des données a été abrogée. Une nouvelle loi sur la protection des données personnelles est entrée en vigueur le 1er novembre 2008. Elle instaure le recours direct au préposé cantonal à la protection des données. Dès lors, les règlements qui instaurent une commission communale de recours doivent être considérés comme caducs. De nouvelles informations sur le devenir de cette commission seront présentées lors d'une prochaine séance après clarifications de quelques points.

3. Rapport de la commission des finances sur le budget 2010 (et approbation)

Le Président passe la parole au rapporteur pour la lecture du rapport.

(extraits)

«(...)

La commission relève que la Municipalité a su maîtriser les dépenses de fonctionnement à des niveaux acceptables. Elle souligne toutefois que le coût des dépenses scolaires et sociales augmentent d'environ CHF 700'000 par rapport au budget 2009.

L'optimisme des rentrées fiscales et l'augmentation des diverses taxes ne suffisent pas à équilibrer le budget. De ce fait, la commission rend attentif le Conseil Communal que l'excédent de charges de près de CHF 500'000 pourrait s'aggraver au niveau du résultat des comptes 2010.

Conclusions

En conclusion de ce qui précède, la commission unanime demande au Conseil Communal d'accepter le budget 2010 tel que présenté, soit :

Total des revenus : CHF 7'820'266.00

Total des charges : CHF 8'302'953.80

D'où un excédent de charges de CHF 482'687.80

(...) »

Le Président passe la parole à l'Assemblée.

L. Guignard sur la rubrique 110.3657 Subvention communale Transport public (comprend 2 abonnements transport public carte journalière qui permettent à nos concitoyens de voyager pour une journée dans toute la Suisse) : il remercie la Municipalité pour cette initiative (et exprime sa surprise sur l'observation du rapport mentionnant que ces cartes permettent de voyager gratuitement). Il demande quel en est le coût pour la commune et s'il est prévu de facturer cette prestation aux habitants qui y feront appel.

N. Reymond répond que ces cartes sont mises à disposition de la population en collaboration avec la commune d'Aubonne pour un montant de l'ordre des Fr. 38.- env par jour / par carte. Le coût pour la Commune est de Fr. 5'000 par carte, la différence avec le montant de Fr. 14'000 figurant au budget est imputable aux frais d'exploitation du bus pyjama.

F. Imhof relève que les charges augmentent de près d'un million par rapport au budget 2009, dont + 30% pour instruction publique et cultes et + Fr. 320'000 pour la sécurité sociale. Il demande s'il s'agit de charges sur lesquelles la commune peut agir ou si elle est tributaire de l'Etat ou du Canton.

P.- Y. Correvon propose à Ph. Reymond de répondre à cette intervention.

Ph. Reymond répond :

- sur le traitement en cours du budget 2010 par le Grand Conseil, on observe une importante augmentation des dépenses du social et de l'instruction publique. Il rappelle que depuis quelques années, les communes participent à hauteur de 50% à la facture sociale du Canton. Sur le budget 2010 présenté au Grand Conseil, il y a une augmentation de la facture sociale de Fr. 58 millions, ce qui implique Fr. 29 millions à la charge des communes (à diviser par env. 700'000 habitants). Les calculs de la Municipalité dans son budget intègrent donc ces montants. S'y ajoute Fr. 20 millions additionnels en cours de négociation, dont Fr. 10 millions à la charge des communes, ce qui représenterait pour la commune de Gimel env. Fr. 50'000 à Fr. 60'000 additionnels.
- Au niveau de l'instruction publique, il avait été décidé de ne pas augmenter le nombre d'enseignants. Sous l'effet de l'augmentation de la démographie scolaire, le Conseil d'Etat a finalement proposé la création de 175 nouveaux postes, bien que financés par le Canton ces développements peuvent générer des charges additionnelles pour les communes.

Sur la base de ces éléments il relève le très bon travail d'anticipation de la Municipalité dans l'établissement de son budget.

F. Imhof résume la situation:

- le point positif est que l'augmentation des charges sur l'instruction publique est ponctuelle, liée à un événement particulier et bien identifié et ne devrait donc pas être récurrente.
- Par contre, le point négatif est que sur 70% de cette augmentation des charges, la commune n'a qu'une marge de manœuvre très restreinte.

A. Durussel, sur la rubrique 358 Chauffage, plus particulièrement à la Chômaz, il désire savoir quel est le système actuel et si un changement est prévu du fait des travaux budgétés.

S. Judas explique qu'à la Chômaz on utilise actuellement un système de chauffage au mazout qui est devenu obsolète, l'introduction du gaz a été faite et la chaudière sera changée prochainement.

La parole n'est plus demandée, le Président relit la conclusion du rapport et la soumet au vote

Le budget est accepté (1 abstention).

N. Reymond remercie le Conseil pour sa confiance, il ajoute qu'il aurait fallu augmenter les impôts de cinq points à 76.5 pour équilibrer le budget, il a été estimé que c'était trop important dans le contexte de crise économique traversé alors que les réserves permettent d'aller de l'avant en étant un peu optimiste avec l'augmentation de la population et dans l'attente du résultat final de la facture sociale. La vigilance de la Municipalité sera de mise pour que l'excédent de charges en 2010 soit inférieur au budget.

4. Informations de la Municipalité

R. Lambercy sur le questionnaire envoyé à la population pour connaître les besoins des familles sur les besoins de garde des enfants (pré-scolaire et parascolaire); après dépouillement des 33 questionnaires qui ont été retournés (sur les 194 envoyés), peu de besoins ont été annoncés. Cette enquête a également été menée dans les communes de St-Oyens, Saubraz, St-Georges et Longirod. Les chiffres seront mis en commun. Ce dossier sera suivi dans le cadre de l'AJEMA (réseau d'accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne).

Ch. Dubugnon sur le projet du Closez à l'Orbannaz : mis à l'enquête au mois de juin, il y a eu beaucoup d'oppositions, notamment sur le trafic au chemin du Moulinet ainsi que sur le règlement de plan de quartier. Les opposants ont été convoqués et leurs oppositions sont en cours de traitement. Une proposition sera adressée (mi-décembre). Un préavis sera ensuite présenté au Conseil dans le courant du 1er trimestre 2010. Une mise à l'enquête complémentaire sera probablement nécessaire en raison de la nature de certaines des oppositions.

R. Houmard informe le Conseil que le nouveau préavis d'aménagement de la déchetterie sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil (après réception des derniers éléments financiers).

5. Divers et propositions individuelles

E. Marchese demande une estimation de la date à laquelle la nouvelle salle omnisports sera disponible.

S. Judas répond que les travaux vont bien malgré un peu de retard dû à la pluie. On espère qu'elle pourra être mise à disposition au printemps 2010. Une réunion sera organisée en début d'année avec les sociétés locales de manière à définir le plan d'occupation.

P. - Y. Correvon sur les boîtiers (compteurs de voitures) posés à la rue du Moulinet, il désire connaître le résultat de ces sondages qui donnent une estimation du trafic.

S. Judas répond qu'env. 540- 550 véhicules ont été comptés sur les heures de pointe (7h00 – 8h00 et 17h00 – 18h00), aucun dépassement de vitesse supérieur à 50 km/h n'a été constaté, la vitesse constatée relevée dans le rapport se situe entre 35 et 45 km/h. Ce sondage a été mis en place suite aux oppositions au projet du Closez à l'Orbannaz; sur la base de ces résultats, la mise en place d'une zone limitée à 30km/h est envisageable. Le Canton contrôlera sur une durée de 3 mois sa mise en application, elle ne sera confirmée que si elle est respectée.

J. - L. Juillerat constate que les travaux à la route de Saubraz ne sont pas terminés, il manque la dernière couche de goudron.

S. Judas répond qu'effectivement les travaux ont pris un peu de retard et cette dernière couche sera posée au printemps. Elle ajoute – concernant l'éclairage public – que la Municipalité évalue la possibilité de mettre un éclairage au LED.

P.- Y. Correvon demande des nouvelles sur la route de Rolle.

N. Reymond rappelle que les opposants n'ont pas usé de leur possibilité de recourir auprès du Tribunal Fédéral. Rendez-vous a été pris par la Municipalité avec les propriétaires et les services de l'Etat pour mettre au point les expropriations définitives de manière à ce que ces travaux puissent démarrer, il passe la parole au conseiller Philippe Reymond pour des informations additionnelles (Président de la commission du Grand Conseil en charge de l'étude de l'amélioration de ce tracé).

Ph. Reymond informe que les travaux de cette commission ont duré du 31 janvier 2008 (1ère séance) au 13 novembre 2009 (dernière séance en date). La commission unanime est entrée en matière avec le projet du Conseil d'Etat, le Grand Conseil devrait pouvoir se prononcer courant janvier 2010 pour un début des travaux attendu au mois de mars 2010.

C. Messieux demande quel est l'avenir des portacabines si les communes de St-George et Longirod quittent le groupement scolaire et en ayant entendu que St-Oyens fermerait ses classes.

S. Judas sur la fermeture des classes de St-Oyens: elle répond que l'ensemble des locaux des communes de la nouvelle association intercommunale sont pris en considération dans les locations et qu'il n'est pas prévu de fermer des classes. Concernant les portacabines, ils sont prévus dans les locations, le taux d'occupation ne sera peut-être pas à 100% mais l'association a décidé de les garder de manière à faire face à d'éventuels imprévus, il semblerait que la commune d'Aubonne pourrait rencontrer quelques problèmes d'enclassement lors de la rentrée 2012, dans ce contexte, ces portacabines pourraient être utilisés par Aubonne.

Chr. Debonneville demande si on a des nouvelles des séances des législatifs de Longirod attendu sur fin novembre.

R. Lambercy répond que les dates ont été déplacées sur début décembre.

A. Durussel demande s'il est possible de présenter les horaires du bus pyjama sur le site de la commune de manière à s'assurer que les potentiels de cette offre soient bien exploités. Seuls deux sites non officiels mentionnent ces horaires, il regrette qu'aucun site officiel ne les mentionne.

N. Reymond en prend bonne note et assure que cet horaire sera mis sur le site de la commune; et dans le prolongement de cette bonne initiative, la Municipalité encouragera toutes les communes desservies par ce transport depuis Allaman à faire figurer l'horaire sur leur site.

J.- M. Pasche demande :

- si l'élagage observé dans la forêt à la Fouly s'effectue bien selon les règlements établis.
- Si un nouvel employé communal a été engagé après avoir observé qu'une nouvelle personne travaillait dans la commune, et à quelles conditions.

N. Reymond :

- sur l'état des lisières de forêt à la Fouly, l'inspecteur des forêts est intervenu énergiquement en demandant une remise en état des lieux, le propriétaire a été dénoncé auprès des instances compétentes. Il a été demandé de laisser repousser la forêt naturellement en mettant une clôture légère et toutes les bornes ont été replacées.
- Concernant le nouveau collaborateur, il informe qu'il s'agit de M. Derbigny de Bassins qui a été engagé par le triage forestier du Signal de Bougy, il s'occupe actuellement de re-marquer les limites de nos forêts; en effet, tous les 20 ans les divisions doivent être re-marquées. M. Derbigny fait les panneaux qui indiquent les chemins forestiers, il aide également à la mise en place du sapin. ~~Durant les périodes d'hiver il n'est plus sous contrat avec le triage et a pu être amené à travailler pour la commune de Gimel durant les absences militaires de M. Renaud.~~

La parole n'est plus demandée.

6. Quelques mots du Syndic et du Président

Le Président donne la parole à N. Reymond pour la lecture de son rapport.

Rapport du Syndic sur l'année 2009 qui fait un tour d'horizon des principaux sujets qui ont été à l'ordre du jour des 43 séances de la Municipalité, il y exprime sa reconnaissance envers ses 4 collègues de la Municipalité, ainsi qu'envers tous ceux qui œuvrent pour le bien de la commune au sein de l'administration communale ou au sein du Conseil.

A son tour, le Président donne lecture de son rapport, passant en revue les principaux événements des derniers mois et remerciant toutes celles et tous ceux qui consacrent une partie de leur temps aux affaires de la Commune.

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 21 h 15

Le Président

Le secrétaire

François Félix

François Marti